

mauvais diagnostic d un artisan

Par **dauphin**, le **21/06/2008** à **20:16**

bonjour,

Mon cumulus ne marche pas, le plombier vient et me diagnostique que c est le contacteur qui gère les heures creuses et pleines qui est défectueux. Total pour ce 'conseil' : 27 € (frais de déplacement) + 50 €(honoraire). Il s'avère que ce n est pas le contacteur qui est défectueux mais la resistance qui est recouverte de calcaire. Il me semble logique que le plombier doit me restituer une partie de la somme, je n'ai pas à cautionner ces erreurs hors il me dit que non. Qui a raison? Existe t il un texte de loi,
Encore merci